

Berne, le        avril 1956.

Confidentiel

Au Conseil fédéral

Lo.- Venez. 877.4.  
Venezuela - Echanges  
commerciaux.

L'économie du Venezuela est fondée pour ainsi dire exclusivement sur l'industrie pétrolière. Pour parer à la fragilité de cette base trop étroite et à la menace nord-américaine de restreindre l'importation de pétrole vénézuélien, le Venezuela tend à diversifier sa production et son exportation et à élargir ses débouchés, particulièrement européens.

Cet effort vient à un mauvais moment pour la Suisse. En effet, depuis deux ans environ son importation de produits pétroliers originaires du Venezuela a diminué dans une mesure extraordinaire. Cette régression est due au fait que les grandes compagnies pétrolières ont avantage à acheter au Moyen-Orient l'huile brute qu'elles raffinent dans leurs usines récemment installées près des centres de consommation européens.

Il en est résulté une rupture d'équilibre des échanges commerciaux suisse-vénézuéliens qu'illustrent les chiffres suivants:

	Importation suisse du Venezuela et des Antilles néerland.*	Exportation suisse au Venezuela	Solde suisse
en millions de francs			
1952	91	47	- 44
1955	27	68	+ 41
Janvier à mars 1955	9,2	14,7	+ 5,5
Janvier à mars 1956	2	16	+ 14

En 1955 le Venezuela nous a opposé de grandes difficultés lors du renouvellement du modus vivendi qui lie les deux pays, du 29 mars 1951. Nous avons dû admettre une clause selon laquelle le Venezuela peut dénoncer le modus vivendi avec préavis de seulement deux mois au cas où un "déséquilibre anormal" de la balance commerciale se manifesterait. Par "déséquilibre anormal" il est entendu un déséquilibre qui dépasserait celui de 1954, soit importation: 39 millions, exportation: 60 millions, solde 21 millions. Or en 1955 le déséquilibre s'est fortement accru: solde = 41 millions. Il s'accroît encore plus fortement en 1956.

\* huile brute vénézuélienne raffinée aux Antilles néerlandaises

- 2 -

C'est la raison pour laquelle le Venezuela menace actuellement la Suisse de ne pas renouveler le modus vivendi, ce qui priverait la Suisse des avantages <sup>de la clause</sup> de la nation la plus favorisée, et de prendre à son égard des mesures restrictives d'importation qui porteraient un préjudice grave à sa position au Venezuela où il ne lui serait dorénavant guère possible de soutenir la concurrence des pays tiers. L'une de ces mesures est par exemple l'augmentation jusqu'à 100 % des droits de douane.

Le Venezuela est au troisième rang dans l'ordre d'importance de nos débouchés en Amérique latine. Notre exportation vers ce pays a de grandes chances de croître encore considérablement si nous pouvons écarter la menace vénézuélienne.

Pour y parvenir il faudra mener des pourparlers avec les autorités vénézuéliennes et, bien qu'il soit extrêmement difficile d'augmenter notre importation de ce pays, essayer de le faire dans une certaine mesure.

Sur le plan de l'importation deux possibilités se dessinent:

- a) l'achat d'environ 10'000 tonnes de sucre d'une valeur d'environ Fr. 5'000'000.-
- b) l'emploi accru d'huile brute du Venezuela par les raffineries européennes pour les besoins suisses.

L'achat de sucre [a)] constitue une mesure d'urgence devant être prise avant les pourparlers du fait que les autorités vénézuéliennes examineront de nouveau prochainement les relations avec la Suisse.

La réalisation du projet relatif à l'huile brute [b)] exige plus de temps et n'interviendra qu'après les pourparlers. Nous y reviendrons dans une autre proposition.

Comme l'affaire de sucre constitue la première exportation de sucre vénézuélien et le marché suisse étant sous la pression d'offres françaises avantageuses de sucre acheté par voie de compensation, un certain ajustement de prix, d'environ 3 à 5 %, soit Fr. 150'000.- à 250'000.-, paraît nécessaire. A défaut de fonds de prime Venezuela, il convient de prélever cette somme d'un fonds de prime inutilisé actuellement. Nous pensons à celui du Chili, constitué pendant la guerre par un gain d'arbitrage réalisé lors de la reprise de dollars dans le cadre d'une action de déblocage de créances suisses gelées au Chili.

Les administrations compétentes et les milieux économiques intéressés sont comme nous arrivés à la conclusion que la sauvegarde des intérêts en jeu justifie cette intervention. Le sucre dont il s'agit étant un excédent de la production vénézuélienne, ils espèrent comme nous que son achat par la Suisse produira sur les autorités vénézuéliennes un effet suffisant pour les amener à renoncer, jusqu'au moment des pourparlers, à des mesures restrictives à l'égard de la Suisse.

En conséquence nous vous

p r o p o s o n s

de bien vouloir approuver le prélèvement de Fr. 150'000.- à Fr. 250'000. du fonds de prime Chili pour rendre possible l'importation de sucre envisagée.

DEPARTEMENT FEDERAL DE  
L'ECONOMIE PUBLIQUE  
(sig.) Helenstein

- 3 -

Extrait du procès-verbal à:

Département fédéral de l'économie publique (Secrétariat,  
Division du commerce) (10)  
Département politique fédéral (6)  
Département fédéral des finances et des douanes  
(Direction générale des douanes (3)  
(Administration des finances (3)

Double pour information:

Chef du Département fédéral de l'économie publique,  
Département politique fédéral  
Département fédéral des finances et des douanes  
Légation de Suisse, Caracas  
Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, Zurich  
MM. Ministre Schaffner, Directeur,  
Ministre Stopper, Long, Délégués aux accords commerciaux  
Prbst, Bauer, Vice-Directeurs  
Lo., Hf, Gre, Ae.